



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GRJMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie donne pouvoir à LAGLEYZE David, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à SAULGRAIN Henri

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Véronique DROUIN*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-69 DU 06-10

MATERIEL INFORMATIQUE : MAIRIE

S ROSEAU quitte la salle.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur de l'accueil de la mairie ainsi que le PC portable du Maire sont obsolètes, il faut donc les changer.

Pour cela, nous avons obtenu deux devis, R DRANO a fait un comparatif entre les deux devis et informe que le devis le moins cher des deux est tout à fait adéquat.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise RDG Informatique pour la somme de 1 296 € TTC pour le changement de deux ordinateurs.

Après un vote à main levée, le conseil municipal accepte la signature du devis de l'entreprise RDG Informatique pour la somme de 1 296 € TTC.

POUR : 16

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 7 octobre 2025

Secrétaire de Séance

Véronique DROUIN

Drouin

Le Maire

David LAGLEYZE

